

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-105
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chasse Saint-Hubert »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chasse Saint-Hubert »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'octroi d'une subvention à caractère exceptionnel déposée ;

Considérant que l'association « Chasse Saint-Hubert » a organisé son traditionnel Ball-Trap le 7 et 8 juin 2025 ;

Considérant que l'importance de cet évènement dans le milieu de la Chasse ;

Considérant que l'organisation de cet évènement a entraîné des dépenses imprévues pour l'association et que c'est dans ce contexte que l'association a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant la volonté de la commune d'apporter son soutien à la vie associative ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive, ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Chasse Saint-Hubert » ;
- de prélever cette somme sur le compte n° 0405-326-65748 du budget en cours.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

